



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 11 janvier 2022

Convocation du 4 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, et onze janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît LEREVEREND, Maire.

Présents : M GODEFROY Bruno, Mme LE DRAMP-DENIS Marie, M LESAUVAGE Alain, M MARIE Bruno, Mme PELEGRI Marie-José, M BRIERE Bastien, M RUEL Denis, MARIE Bruno

Pouvoir :

Absents excusés : Mme HUBERT Séverine, Mme PINGEON Sophie, M VAUQUELIN Cédric , Mme TILLARD Clémentine,

Absents : Yann PAGNY, Me LECLERC Corinne, M RICHARD Julien, Mme CONSTANT Aurélie, M PERON Vincent,

Secrétaire de séance : M Bastien BRIERE

Le compte rendu de la séance du 7 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- permis de construire : 3 permis accordé, 1 refusé
- certificat d'urbanisme : 8
- déclaration d'intention d'aliéner : 8
- déclarations de travaux : 2 accordés

DÉLIBÉRATIONS

OBJET : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE L'ANCIEN ATELIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée, que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AC 80, d'une superficie totale de 942 m², situé au 731 Route de Bretagne, sur laquelle est édifié l'ancien ateliers municipal.

Ce bâtiment avait un usage d'atelier, d'entrepôt de matériel et de garage des véhicules des services techniques de la Ville. Ce bâtiment ayant servi à une mission de service public, ils sont reconnus comme faisant partie intégrante du domaine public communal de la ville de Mouen

Préalablement à leur cession, il s'avère nécessaire, selon les dispositions de l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, de constater, dans un premier temps, leur désaffectation matérielle conditionnant leur sortie du domaine public, liée à la cessation de toutes activités de service public, et dans un second

temps, de prononcer leur déclassement du domaine public pour permettre leur classement dans le domaine privé communal.

Monsieur le Maire propose :

♣ d'acter préalablement la désaffectation du domaine public de cet ancien atelier municipal situé sur la parcelle cadastrée AC 80, 731 route de Bretagne ;

♣ d'approuver le déclassement du domaine public communal pour le transférer dans le domaine privé de la commune ;

♣ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant ;

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème}
CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la suppression d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (24,77/35^{ème}) laissé vacant suite à mutation d'un agent dans une autre collectivité.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème}
CLASSE A SUITE A REUSSITE DU CONCOURS**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,
DECIDE

▪ la création, à compter du 1^{er} Février 2022, d'un emploi permanent à temps non complet (31,36/35) d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe,

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations communautaires

Avancement du projet de territoire : la stratégie générale du projet a été discutée en conseil communautaire de décembre. Les actions issues de cette stratégie sont en cours de réflexion.

Le projet de piste cyclable fera l'objet d'une présentation de plusieurs versions d'esquisses

en février ou mars. Une consultation des mouennais sera organisée sur ces esquisses pour recueillir les avis avant validation en conseil d'une version des esquisses.

QUESTIONS DIVERSES

Dates des élections présidentielles (10 et 24 Avril) et législatives (12 et 19 juin).
Mise en publicité plus élargie de la vente des terrains du clos du commerce.

Perspectives des commissions pour l'année 2022

Environnement :

Les réflexions de 2022 concerneront les suites des diagnostics énergétiques des bâtiments, la mise en place d'une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire à l'école et les nouveaux sujets qui seront apportés par les membres de la commission. Le sujet de la piste cyclable sera travaillé en commun avec la commission travaux.

Finances :

La préparation du budget occupera le début d'année. Les travaux de fin 2021 ont permis de faire un bilan de la robustesse de nos recettes sur le long terme. Un premier bilan de 2021 semble indiquer que les recettes et les dépenses sont relativement stables.

Communication et citoyenneté :

Les travaux sur la mise en place d'un dispositif de diffusion de messages à la bibliothèque seront poursuivis. Pour l'année 2022 il serait intéressant de travailler sur la citoyenneté.

CJC :

- Collecte aux vêtements avec la Chiffo qui débutera le 7 février et se terminera le 15 mars des box seront mis à disposition à la bibliothèque et à l'école. Suivi de la visite de la Chiffo le mercredi 30 mars.

- report de la sortie à Paris le samedi 26 mars

- ramassage des déchets le dimanche 3 avril

- festival le samedi 28 mai qui est le projet principal de l'année. L'idée serait d'organiser une journée dédiée aux animations sous un format « festival » et qui serait clôturée par la projection d'un film grand public en plein air au stade ou dans le gymnase en fonction de la météo. L'objectif du CJC sera de fédérer les associations, les habitants de la commune (artistes et les talents) et le conseil municipal. Le CJC souhaite co-construire avec les associations cette journée et de proposer ainsi des ateliers, initiations, des jeux aux habitants de la commune.

Asso-Jeunesse :

- fête communale (à voir avec Festi-Mouen ce qu'ils souhaitent faire exactement sur cette journée pour que la commission puisse se projeter).

- Marché de Noël

CCAS

- Projet de l'habitat des personnes âgées : quel projet pour notre commune ?
- Bilan des aides mises en place en 2021 : proposer éventuellement des ajustements.
- Progresser sur l'identification des foyers dans le besoin.

Affaires scolaires :

- Maintenir les échanges avec les différents acteurs de l'école,
- Maintien du suivi du prestataire de restauration scolaire,
- Réfléchir à la mise en place d'un self à la restauration scolaire.

Personnel :

- Réflexion sur les postes de travail et les évolutions des conditions d'emploi des employés communaux.
- Mise en place du forfait mobilité durable du personnel.
- Mutuelle du personnel.

Travaux :

- Lancement des travaux sur la mini-ferme,
- Clos du commerce : travaux en cours et bien avancés (à terminer),
- Aire de jeux,
- Abris jeunes au stade,
- Extension des agrès au stade,
- Ossuaire au cimetière,
- Rénovation du monument Legrand,
- Entretien annuel du terrain de foot,
- Projet bâtiment mairie,
- Changement de système de pompe de relevage de l'école,

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 21H55.

A Mouen, le 11 Janvier 2022
Le Maire,
Benoît LEREVEREND

